

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION PRSP (palliative vaud)

En raison du nombre de places limité, les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée. Dans le formulaire online, en cochant la case « J'accepte les conditions de participation », le participant ou l'institution s'engage à les respecter dans leur intégralité.

1. Généralement, **au plus tard deux semaines avant** la rencontre annuelle ou les analyses de pratiques professionnelles, les confirmations officielles sont envoyées par courriel, et les factures y relatives leur succèdent par voie postale dans un délai de 48 heures.
2. Dès lors, toute annulation ou absence du participant, quel qu'en soit le motif, ne donne lieu à **un quelconque remboursement**, même en présence d'un certificat médical.
3. Lors de chaque rappel, **CHF 20.-** supplémentaires seront facturés pour frais administratifs et la somme due devra être réglée dans les 10 jours.
4. palliative vaud se réserve le droit d'annuler la rencontre annuelle ou les analyses de pratiques professionnelles si le nombre de participants est insuffisant ou en cas de force majeure.
5. La participation donne droit à la remise d'une attestation. Toute demande de duplicata sera facturée CHF 70.- pour frais administratifs.
6. palliative vaud décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des affaires personnelles.

palliative vaud exigera de chaque participant le respect des recommandations sanitaires de manière stricte et sans aucune dérogation possible.

Le principe de neutralité du masculin (genre « non marqué ») a été adopté sans discrimination aucune, dans le seul but d'alléger le texte.